

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 novembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 novembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 12 novembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 12 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Christine LEMOINE, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 12 (dont 10 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Evelynne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
2. Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
3. Kévin AUGÉ, pouvoir à Richard ZEIGER
4. Laurence MARCHAND, pouvoir à Nicolas SORET
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
7. Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
8. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
9. Valérie SUBRENAT, pouvoir à Olga LIGAULT
10. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
11. Guy AVENIA, sans pouvoir
12. Dominique AUBERGER, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Linda GUEDJALI

Objet : Dotation Solidarité Communautaire (DSC) – année 2024

FIN/2025/87

**Conseil Communautaire du
12 novembre 2025**

OBJET : Dotation Solidarité Communautaire (DSC) – année 2024

(Voir le tableau en pièce jointe)

VU l'article 1609 nonies du Code général des impôts ;

CONSIDÉRANT les charges de centralité dans le domaine de la culture et du sport et des centres de loisirs ou MJC (subventions versées aux associations dans les domaines précités ou coûts des structures d'accueils de loisirs) et les coûts des structures de la culture (école de musique ou conservatoire, bibliothèque...);

CONSIDÉRANT que l'article L. 5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales précise que lorsqu'elle est instituée, la dotation de solidarité communautaire est répartie librement par le conseil communautaire selon des critères qui tiennent compte majoritairement :

- De l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (...),
- De l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (...),

CONSIDÉRANT que ces deux critères doivent justifier au moins 35% de la répartition du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire ;

CONSIDÉRANT le souhait d'appliquer les critères de répartition de la DSC de la façon suivante :

- Ecart de revenu par habitant de 17,5 %,
- Potentiel financier à hauteur de 17,5 % inversement proportionnel,
- La population à hauteur de 30,5 %,
- Les charges de centralité dans les domaines de la culture et du sport à hauteur de 34,5%,

CONSIDÉRANT qu'il est décidé de maintenir l'enveloppe à 130 000 € ;

CONSIDÉRANT le tableau annexé ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 03 novembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE la répartition conformément aux pourcentages ci-dessus pour l'année 2024,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les documents relatifs à cette Dotation de Solidarité Communautaire, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le 19/11/2025

ID : 089-248900938-20251112-FIN_2025_87-DE



Pour copie conforme,
Le Président,

A blue ink signature of Nicolas Soret, consisting of a long horizontal stroke and a vertical loop at the end.A circular blue seal for the 'Communauté de Communes du Joviniens'. It features a grid of small dots in the center and two stars on either side of the text.

Nicolas SORET

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Linda Guedjali, written in a cursive style.

Linda GUEDJALI